



**Revue de presse
Gouvernance des eaux souterraines
d'Abitibi-Témiscamingue
1 juillet – 15 juillet 2015**

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Olivier Pitre, Directeur

SESAT

Tél: (819) 732-8809 poste 8239

Courriel : olivier.pitre@sesat.ca

Radio-Canada
13 jul. 2015
Anne-Diandra Louarn

En pleine sécheresse, Nestlé sous le feu des critiques

4427 PARTAGES   +  123  AA



Nestlé Water Canada met en bouteille 265 millions de litres d'eau puisée en Colombie-Britannique chaque année. Photo : Radio-Canada

Alors que les Britanno-Colombiens sont sous le coup de mesures de restriction de l'eau à cause d'une sécheresse exceptionnelle, certaines compagnies se servent dans les réserves d'eau pour un prix dérisoire. La grogne monte, notamment sur la toile où une [pétition](#) a déjà recueilli plus de 175 000 signatures.

Un texte de **Anne-Diandra Louarn**  

[Deux dollars et vingt-cinq cents pour un million de litres.](#) C'est la somme que devront payer les entreprises qui puisent dans les réserves d'eau souterraine de la Colombie-Britannique. Parmi elles : la multinationale basée en Suisse, Nestlé et sa branche « Nestlé Waters » au Canada qui met en bouteille quelque 265 millions de litres d'eaux britanno-colombiennes chaque année.

Montant total de la facture annuelle? Moins de 600 dollars à payer, à partir de l'année prochaine, lorsque la nouvelle législation sur l'eau entrera en vigueur dans la province. En attendant, « l'or bleu » est totalement gratuit. Une situation qui révolte de plus en plus d'environnementalistes et de citoyens.

« C'est tout simplement scandaleux qu'une entreprise comme Nestlé puisse prendre des centaines de millions de litres d'eaux souterraines pour quelques dollars alors que dans le même temps, on demande aux résidents de Colombie-Britannique de respecter des mesures restrictives et d'économiser l'eau à cause de la sécheresse », explique Liz McDowell, directrice de campagne pour une pétition en ligne s'opposant à la nouvelle législation sur l'eau.

Aucun impact depuis 15 ans, selon Nestlé

Nestlé Waters Canada, de son côté, défend sa position en assurant que l'eau n'était pas puisée des lacs ou des rivières qui souffrent de la sécheresse, mais plutôt des eaux souterraines de l'aquifère. « Nous extrayons moins de 1 % de l'eau souterraine disponible dans les sous-bassins du lac Kawkawa », affirme John Challinor, directeur des affaires commerciales.

La compagnie assure également qu'elle publie chaque année deux rapports publics chiffrés sur les quantités d'eau qu'elle utilise et celles qui demeurent après leur passage. « Nos études ont conclu que Nestlé Waters Canada n'a eu aucun impact négatif sur les sous-bassins du lac Kawkawa au cours des 15 dernières années », indique John Challinor.

Les sous-bassins du lac Kawkawa se trouvent à environ 150 km à l'est de Vancouver, près de la municipalité de Hope où le niveau 4 des restrictions d'eau a été activé, interdisant entre autres l'arrosage des pelouses et les activités extérieures nécessitant de l'eau.

L'eau de la C.-B. « n'est pas à vendre », dit Victoria

« Pour l'instant, nous avons encore la chance d'avoir des réserves d'eau en Colombie-Britannique, mais en Californie, après deux, trois, quatre années de sécheresse consécutives, les réserves sont à sec », prévient Liz McDowell. L'activiste estime que le taux de 2,25 dollars par million de litres est bien inférieur à celui pratiqué ailleurs au Canada. Sa pétition, lancée au début de l'année, a recueilli, à ce jour, 175 994 signatures. Une fois son objectif de 200 000 soutiens atteint, Liz McDowell présentera la pétition à Victoria pour tenter de convaincre le gouvernement d'augmenter le taux et d'encourager la conservation de l'or bleu.

Mais la ministre de l'Environnement Mary Polak semble peu encline à abonder dans ce sens. La province « ne vend pas » ses eaux souterraines, elle fait simplement payer à l'industrie un « droit d'accès », précise-t-elle. « C'est très dangereux de nos jours, alors que l'eau fait l'objet de guerres à travers le monde, de vendre un droit de propriété de l'eau. Nous en autorisons l'accès, mais de façon très réglementée », assure la ministre.

En outre, imposer des frais d'accès plus élevés ne porterait pas préjudice à Nestlé « mais plutôt aux nombreuses petites entreprises locales et responsables qui contribuent à l'emploi en Colombie-Britannique », selon Mary Polak.

Le projet de loi sur la gestion de l'eau qui doit en vigueur en 2016 remplacera l'ancienne Loi sur l'eau adoptée il y a plus de 100 ans.